

Date de 1 ^{ère} immatriculation du véhicule	Motocycles			Cyclomoteurs et quadricycles légers	
Avant le 01.01.1974	<p>Variante 1</p>  <p>Numéro composé de 5 chiffres (ou 4 chiffres si disponible)</p>	<p>Variante 2</p>  <p>Numéro composé de 2 lettres et de 4 chiffres</p>	<p>Variante 3</p>  <p>Numéro composé de 5 chiffres (ou 4 chiffres si disponible)</p>	<p>Variante 1</p>  <p>Numéro composé de 2 lettres et de 2 chiffres</p>	<p>Variante 2</p>  <p>Numéro composé de 2 lettres et de 2 chiffres</p>
Entre 01.01.1974 et 01.01.1988	<p>Variante 1</p>  <p>Numéro composé de 5 chiffres (ou 4 chiffres si disponible)</p>				
Entre 01.01.1988 et 01.07.2003					
Après le 01.07.2003	<p>Variante 1</p>  <p>Numéro composé de 5 chiffres (ou 4 chiffres si disponible)</p>	<p>Variante 2</p>  <p>Numéro composé de 2 lettres et de 4 chiffres</p>			

Note

Dans le cas d'un **changement de propriétaire** d'un véhicule ou dans le cas de la **réimmatriculation** d'un véhicule suite à la péremption de son certificat d'immatriculation, ledit véhicule est à immatriculer sous un **nouveau numéro d'immatriculation** qui y est attribué conformément aux dispositions applicables représentées dans les tableaux ci-dessus.

Le nouveau propriétaire d'un **véhicule historique ou ancien**, dont le numéro d'immatriculation appartient aux anciens régimes de numéros de plaques (une lettre et quatre chiffres, deux lettres et trois chiffres, ...) doit, avant de procéder à l'immatriculation, faire la demande d'un **nouveau numéro d'immatriculation** conformément aux dispositions applicables représentées dans les tableaux ci-dessus.